

GUIDE TRANSFRONTALIER DE LA CONSTRUCTION DURABLE

NORD-PAS DE CALAIS | PICARDIE

CHAMPAGNE-ARDENNE | WALLONIE



CONJUGUER CONSTRUCTION RENTABLE
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU-DELÀ DES FRONTIÈRES...

Historique comparé des notions
de **développement durable**
et de **construction durable**
dans les régions **Nord-Pas de Calais,**
Picardie, Champagne-Ardenne et en Wallonie



CONTEXTE DU PROJET

Le développement durable est au cœur des préoccupations actuelles, tant dans les milieux économiques, que politiques ou citoyens. Cette dimension se retrouve également à tous les niveaux : local, régional, national et européen.

Le secteur de la construction se veut aussi plus durable. L'empreinte écologique du logement est considérable.

À l'échelle européenne, on estime que le bâtiment est le secteur le plus grand consommateur d'énergie primaire, avec 40 % de l'énergie totale consommée, devant les transports (30%) et l'Industrie (30%). Près de 50% des ressources naturelles exploitées sont destinées au bâtiment. Il génère 40 % des émissions de CO₂ et absorbe 16% de la consommation d'eau européenne. Sans compter les déchets qu'il produit, là encore en grande quantité.

Et à l'échelle nationale : en France ou en Belgique, la construction évolue vers un développement plus respectueux de l'environnement, et moins gourmand en énergie.

La construction durable est née des constats précités et a le vent en poupe. Ce nouveau défi en matière d'écologie et d'environnement a dopé l'innovation dans le bâtiment, le rendant aussi plus compétitif et surtout plus performant.

De ces constats partagés est né le projet Bâti D², qui, depuis 2009, accompagne les acteurs de la construction des régions frontalières Nord-Pas de Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, et Wallonie.

Ce guide de la construction durable a pour ambition de donner la parole à ses acteurs, en interrogeant notamment les institutions qui encadrent le développement des activités du secteur, et les professionnels qui nous ont ouvert leurs portes durant ces quatre années de travail.

Bonne lecture

L'équipe Bâti D²



AU **SOMMAIRE**

PARTIE 1 - COMPOSANTES DE LA CONSTRUCTION DURABLE4

📁 Développement durable	4
📁 Évolutions du secteur	6
📁 Essences de bois régionales	8
📁 Circuits courts : un enjeu complexe de l'éco-construction	9
📁 Qualité & qualification dans les entreprises durables	10

PARTIE 2 - LES PARTENAIRES TRANSFRONTALIERS 11

📁 BEP	12
📁 CCI DES ARDENNES	12
📁 CLUSTER ÉCO-CONSTRUCTION	13
📁 LIGNE BOIS	13
📁 NORD PICARDIE BOIS	14

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS 15

📁 ARCAD	15
📁 CODEM PICARDIE	15
📁 CNDB	15

RÉFÉRENCES & COLOPHONdos de couverture

« Le développement durable, c'est œuvrer à une certaine vision de la société où tout le monde, quel que soit son statut social, puisse trouver sa place. En gros, c'est respecter la planète et les gens qui y vivent. »

Hubert Sauvage,
Cluster Éco-construction

© Valéry Bougard

1. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Difficile de trouver, par les temps qui courent, concept aussi diversement accommodé que celui de « développement durable ». Mais qu'est-ce donc réellement que le « développement durable » ? Quand est-il né et que recouvre-t-il ?

”

« Le développement durable est un développement qui permet un épanouissement économique et social tout en limitant l'impact sur l'environnement. »
Frédéric Saille, ARCAD

Le concept de développement durable fait véritablement son entrée dans la sphère politique en 1987 avec la publication par la commission mondiale pour l'Environnement et le Développement d'un rapport intitulé *Notre avenir commun* (Our Common Future, plus connu sous le nom de *rapport Brundtland*, du nom du président de cette commission, le Premier ministre norvégien Gro Harlem Brundtland). On y fait pour la première fois allusion au concept de « développement soutenable » (ou sustainable development, le terme « soutenable » étant privilégié dans la plupart des langues hormis en français), lequel doit « permettre de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

UN CONCEPT, TROIS DIMENSIONS

Afin de proposer des schémas viables, le développement durable est défini à travers 3 piliers : écologique, social et économique. Chaque frontière de deux des trois piliers forme une valeur essentielle. L'alliance de l'écologie et de l'économie permet de réaliser une action viable. L'alliance de l'écologie et du social rend l'action vivable et l'alliance du social et de l'économie rend l'action équitable. Une fois les 3 piliers respectés, une action peut être considérée comme durable.

La stratégie de développement durable stimule ainsi le dynamisme économique, le plein-emploi, la cohésion territoriale et sociale, la protection de l'environnement, et le respect de la diversité culturelle.

”

« Pour définir le développement durable, c'est davantage la notion d'empreinte qui me vient : il faut que tout le monde vive aujourd'hui dans des conditions décentes, sans que cela ne nuise aux générations suivantes. Si on considère les trois piliers, on constate que le chapitre économique est celui qui, d'emblée, a la préséance. Ensuite vient le volet environnemental qui vient impacter le législateur et qui justifie d'une approche technique. Mais le social est un pilier qui reste très faible. L'enjeu social majeur, à ce jour, c'est la précarité énergétique. Il faut favoriser l'accès au confort énergétique pour tous. On pourrait aussi associer aux trois piliers du développement durable la notion même de durabilité : faire que nos constructions durent. »

Alain Lucas, Cd2e

Le concept de développement durable a donc pour principal objet de réconcilier des domaines aussi différents, voire antagonistes dans l'état actuel des choses, que l'économie et l'écologie. Malheureusement, les activités économiques ne tiennent jusqu'à présent pas compte des limitations environnementales – l'empreinte écologique mondiale a en effet dépassé la capacité biologique de la Terre à produire nos ressources et absorber nos déchets depuis le milieu des années 1980, ce qui signifie que l'on surconsomme déjà les réserves en surexploitant les milieux. Avec pour conséquences que les activités économiques altèrent à terme non seulement leur propre base nourricière, mais aussi les ressources permettant aux générations futures de répondre à leurs besoins fondamentaux.

”

« Aujourd'hui nous travaillons sur les filières courtes en développant les essences locales. Cela aussi c'est du développement durable, lequel n'a pas qu'une finalité écologique, mais porte aussi sur le développement d'un tissu d'entreprises locales, en vue de créer durablement des emplois pérennes, notamment en secteur rural. »

Rémy Delécluse,
Comité National pour le Développement du Bois

”

Il n'empêche qu'aujourd'hui, le développement durable est devenu un véritable « fil rouge » pour les pouvoirs publics, les écologistes, les médias, les entreprises, etc. Et si personne n'ose mettre publiquement en doute le bien-fondé du concept, celui-ci a néanmoins ses détracteurs. Hormis les réticences émanant de certains lobbies liés au monde industriel qui y voient un danger pour leurs intérêts économiques, l'une des plus importantes critiques à l'encontre du développement durable, essentiellement venue de la mouvance altermondialiste, mais également des pays les plus pauvres, est que ce concept ne remet pas fondamentalement en cause l'idéologie de la croissance économique. Certains voient donc le développement durable comme une nouvelle idéologie néolibérale, voire néocoloniale.

”

« La durabilité c'est concilier la croissance économique avec les équilibres sociaux et, évidemment, le respect de l'environnement. À quoi servirait une planète totalement verte s'il n'y avait pas d'hommes pour y vivre et y trouver leur gagne-pain ? Ce n'est pas pour autant que nous devons prôner un retour en arrière complet. En revenir à l'économie vivrière avec 9 milliards d'habitants, ce serait totalement impossible. Il faut donc spécialiser les tâches, réaliser des économies d'échelle dans la production des biens et services parce que si chacun doit produire sa propre salade, ses propres briques, ses propres textiles, ce serait tout à fait inefficace. Il faut donc une industrie qui recherche des gains de productivité parce que, que ça plaise ou non, il faut toujours produire, mais avec la meilleure technologie disponible. »

Francis Carnoy,
Confédération Construction Wallonne

ET LA CONSTRUCTION DURABLE ?

Le plus souvent, quand on parle de « construction durable », on se réfère immanquablement à la problématique environnementale et/ou énergétique. Or, la notion de « construction durable » n'échappe pas aux trois piliers du développement durable : social, économique et environnemental. De fait, un rapport direct peut être établi entre le logement et les trois dimensions du développement durable : le logement a un impact environnemental (consommation d'énergie, d'eau, de matériaux, ...), un impact économique (le secteur du bâtiment est un gros pourvoyeur d'emplois et le logement représente une part importante du budget familial) et un impact social (un logement inadéquat risque d'affecter la vie de ses occupants, leur confort voire leur santé et, à plus grande échelle, les relations quotidiennes dans les quartiers). ■

« Le terme construction durable devient un peu redondant maintenant car on ne peut plus imaginer une activité de construction qui ne soit pas durable. Mais est-ce qu'un logement durable est un logement passif ? Ou s'agit-il d'un logement qui répond aux impératifs européens en matière d'efficacité énergétique ? »

Francis Carnoy,
Confédération Construction Wallonne

« Cette notion tout à fait essentielle qui consiste à considérer les impacts d'une construction sur son milieu environnant doit être complétée par une approche qui considère l'importance du logement pour le mieux-vivre de ses occupants. Il paraît dès lors essentiel que les politiques du logement couvrent simultanément d'une part, les aspects socio-économiques et, d'autre part, les aspects dits « écologiques ».

On ne peut pas donner de définition de la construction durable. Par contre on peut parler de construction éco-conçue, ce qui n'est pas moins compliqué dans la mesure où les référentiels font défaut. A mon sens, c'est une construction qui répond aux justes besoins de son utilisation et dont les systèmes (enveloppes, etc.) sont adaptés aux usages que l'on en fera et à sa durée d'utilisation. On parle souvent d'éco-matériaux mais cette définition ne veut rien dire en soi, c'est la dénomination générique d'un produit. Au CoDEM, on préfère parler de produit éco-conçu ou d'écoconception. »

Blaise Dupré, CoDEM Picardie



© Artau architectures



© Atelier de la Grange

2. ÉVOLUTIONS DU SECTEUR

Si l'Union européenne dirige une série de domaines ayant un rapport direct avec le secteur de la construction comme l'efficacité énergétique des bâtiments ou les matériaux de construction, la politique du logement relève toujours de la seule compétence des états membres, lesquels avancent en ordre dispersé.

GRANDES ÉTAPES RÉGLEMENTAIRES EN FRANCE

En France, tout commence avec l'évolution des réglementations thermiques en 2000. Le mouvement s'accroît avec le lancement du Grenelle de l'environnement (mai 2007) qui débouche sur les lois « Grenelle 1 » (août 2009) et « Grenelle 2 » (juillet 2010). Le but de ce Plan est de diminuer les consommations d'énergie de 38% ainsi que les émissions de gaz à effet de serre de 50% à l'horizon 2020. Pour cela, plusieurs labels (HQE®, BBC-Effinergie) et réglementations (RT2012, RT2020...) ont été institués.

« La logique du législateur a été de s'appuyer sur la performance thermique, ce qui s'est traduit en France par la Réglementation Thermique (RT). Mais il n'y a pas eu d'étape réglementaire concernant spécifiquement l'éco-construction. A ce jour, aucune réglementation n'oblige à utiliser des matériaux écologiques », constate Alain Lucas, Cd2e

”

« Pour une grande partie des entreprises de la filière bois, bâtir sain a toujours été dans leurs gènes. »

Audrey Martin,
Nord Picardie Bois

GRANDES ÉTAPES RÉGLEMENTAIRES EN BELGIQUE

En Belgique, rien ou peu s'en faut avant que la Commission européenne n'impose, le 16 décembre 2002, la directive PEB (Performance énergétique des bâtiments). Depuis, plusieurs initiatives ont été prises : la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de rendre le standard passif obligatoire pour toutes les nouvelles constructions à partir de 2015, et, dans le cadre de son « Alliance emploi-environnement », la Wallonie a affiché son ambition de positionner la Région comme un fer de lance en matière de développement durable par l'encouragement, entre autres choses, de la construction durable.

« Les grandes étapes sont dans un premier temps, la contrainte légale. Dans un second temps, la sensibilisation et dans un troisième temps, l'intérêt. Les trois sont liés. En fait le prescrit légal crée un marché. D'ailleurs, aujourd'hui, les profession-

nels perçoivent comme une opportunité de s'afficher dans la construction verte », résume Francis Carnoy, Confédération de la Construction Wallonne.

ÉVOLUTION DU SECTEUR EN FRANCE

Si l'on en croit Alain Lucas (Cd2e), « l'éco-construction demeure marginale en France où on estime qu'elle représente de 1 à 4 % de parts de marché. Le secteur a commencé à se constituer il y a 10-15 ans sous la houlette de militants comme l'architecte Jérôme Houilleux, par exemple. Par la suite, le marché se développant, certains y ont vu une opportunité commerciale et proposent leurs services en matière d'éco-construction, tout en continuant, comme la grande majorité des entreprises, à faire de la construction traditionnelle pour des questions financières. On trouve également les opportunistes, uniquement motivés par le profit immédiat (subvention au photovoltaïque, crédit d'impôt, etc.). Et enfin, l'immense majorité des entreprises de construction qui sont loin de l'éco-construction. »

La quasi-totalité des acteurs régionaux dresse peu ou prou le même constat.

« La majeure partie des architectes conçoivent en fonction de ce que désirent leurs clients, lesquels bénéficient de subventions pour construire en HQE®. C'est pourquoi les prescripteurs sont nombreux aujourd'hui à travailler en fonction de ce label car ils y ont vu un créneau pour se démarquer. Dès ce moment, les entreprises ont été quasiment contraintes de suivre le mouvement », observe Rémy Delecluse, Comité National pour le Développement du Bois.

« 99 % des professionnels obéissent simplement à la réglementation et aux évolutions conjoncturelles du marché, et 1% l'anticipe et les devance. Ces derniers sont mus par une véritable conscience écologique ; le profit n'est pour eux qu'une heureuse conséquence d'un engagement de longue date », renchérit Blaise Dupré, CoDEM Picardie.

Si le secteur de l'éco-construction est encore balbutiant, plusieurs observateurs trouvent néanmoins des raisons de croire à son développement et à un avenir pérenne, moyennant

quelques aménagements.

Frédéric Sailly, Arcad : « les travaux menés par l'association HQE, ainsi que les diverses évolutions réglementaires ont conduit le marché à être plus en phase avec les attentes de clients de plus en plus sensibles aux principes de l'éco-construction. On peut se réjouir de la grande capacité d'adaptation des entreprises qui se sont lancées dans ce créneau. En revanche, une multitude de petites structures avouent éprouver de grandes difficultés à mutualiser les connaissances, à s'associer (les groupements d'entreprises sont trop rares) et à s'informer. »

« Pour une grande partie des entreprises de la filière bois, bâtir sain a toujours été dans leurs gènes. Les avancées réglementaires, en sensibilisant prescripteurs et particuliers, ont permis de créer un marché. Il importe désormais de rappeler que le préfixe « éco » implique également la composante économique. En clair : les matériaux écologiques doivent être financièrement abordables, sans quoi, le secteur aura du mal à se développer », souligne Audrey Martin, Nord Picardie Bois.

La France mise sur la création de 600 000 emplois grâce aux politiques menées dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

ÉVOLUTION DU SECTEUR EN BELGIQUE

Longtemps marginale, l'éco-construction réaffirme aujourd'hui sa légitimité face à la hausse des prix des matières premières énergétiques et à la dégradation de notre environnement.

« Le développement de l'éco-construction doit beaucoup à des gens qui se sont posés des questions et qui, c'est à souligner, sont souvent étrangers au secteur de la construction. Ils ont constaté que la manière de concevoir et de construire des logements ne répondait pas aux nouveaux défis environnementaux et sont allés voir ailleurs (en Scandinavie, en Allemagne...) comment ça fonctionnait. Ensuite ils se sont lancés et ont fait bénéficier tout le secteur de leur regard neuf. Maintenant, on recense un peu plus d'opportunistes puisque l'éco-construction est devenue à la mode, mais ceux qui forment le noyau dur de l'éco-construction sont des professionnels motivés », observe Hubert Sauvage, Cluster éco-construction.

La croissance de ce secteur passe prioritairement par la sensibilisation des consommateurs, lesquels sont à l'origine de la demande. Sans consommateur, pas de marché.

« La communication autour des principes de performances énergétiques est permanente ; les particuliers s'y intéressent de plus en plus, entre autres parce qu'il y a des incitants financiers à la clé. Ceci dit, peu importe l'origine de leur motivation. Aujourd'hui, ce sont les maîtres d'ouvrage qui donnent le « la » : alors qu'autrefois les propositions de l'architecte avaient valeur d'Évangile, désormais le particulier, fortement sensibilisé à la problématique énergétique et environnementale, pose ses conditions, à charge pour l'architecte et l'entrepreneur d'y répondre », se réjouit Magali Viane, de l'asbl Eléa.

Les pouvoirs publics, de leur côté, semblent vouloir encourager le recours à l'éco-construction puisque tant la Région wallonne que la Région bruxelloise octroient depuis deux ans des primes majorées aux maîtres d'ouvrage qui choisissent d'utiliser des matériaux naturels. Ce qui a aussi pour effet de générer de nouveaux métiers comme a pu le constater Francis Carnoy, de la CCW : « avec l'émergence de la construction durable, le secteur de la construction connaît une mutation spectaculaire. Le secteur du bâtiment s'articule de longue date sur une vingtaine de fédérations englobant les métiers « historiques » : entrepreneurs de travaux routiers, peintres, menuisiers, etc. Mais dans le sillage de la crise écologique, apparaissent de nouveaux métiers qui n'existaient pas il y a encore 5, 10 ou 15 ans : installateurs de pompes à chaleur ou de panneaux solaires, poseurs de stations d'épuration autonomes, spécialistes en charge de l'assainissement des terres polluées, etc. Ces nouveaux métiers constituent une formidable opportunité ».

D'ailleurs, selon le Bureau fédéral du Plan, la Belgique afficherait pas loin de 80.000 « emplois verts », soit un peu plus de 2 % de l'emploi total. ■



© Batisomme

3. ESSENCES DE BOIS RÉGIONALES

”

« Le bois, en tant que matière première, est le seul matériau renouvelable à l'échelle humaine. Aujourd'hui, nous allons travailler sur les filières courtes car, permettre la constitution d'un tissu d'entreprises locales, créer de l'emploi notamment en secteur rural et le maintenir durablement, c'est du développement durable. Autrefois, dans un village, il y avait un charpentier, une menuiserie, quelques fois une scierie... Si on utilise localement la ressource, on va retrouver ce tissu, travailler à l'échelle de l'artisanat. »

Rémy Delecluse, Comité National pour le Développement du Bois

« Une entreprise durable en éco-construction est une entreprise qui sait aussi s'ancrer dans une démarche de filière courte, avec des matériaux proches de chez soi comme les essences locales...

C'est l'une des missions confiée à Nord Picardie Bois : faire coïncider les besoins des utilisateurs de bois avec l'offre que les scieurs régionaux peuvent développer. »

Audrey Martin,
Nord Picardie Bois

Afin de proposer des matériaux de construction en circuits courts et minimiser l'impact environnemental des produits de construction, la filière forêt-bois se structure pour une meilleure utilisation de ses ressources et essences feuillues.

Chêne, Hêtre, Peuplier sont les essences principalement présentes en Nord-Pas de Calais et en Picardie. Leurs usages sont divers : emballage, bois d'industrie, menuiseries et fabrication d'escaliers, charpente, bardage, platelages, traverses paysagères, etc. D'autres essences telles que l'Aulne, le Châtaignier, le Merisier, le Frêne (etc.) trouvent également leur place dans la construction : en menuiserie intérieure, lambris, bardage, parquets, escaliers, etc.

Certaines de ces essences employées naguère en charpente sont délaissées au profit de bois résineux provenant de l'Est de la France ou des pays scandinaves, qui offrent une constance d'approvisionnement et de qualité (séchage, calibre) aux entreprises de seconde transformation du bois.

L'enjeu est donc de taille pour la filière, et les essences feuillues de nos régions trouveront des débouchés nouveaux par une bonne articulation entre l'offre de bois transformés, la demande en produits et la mobilisation de ces bois. Plusieurs scénarios de développement se profilent, dont certains sont déjà fortement amorcés comme le traitement thermique des essences feuillues et la mise en oeuvre d'opérations vitrine. D'autres sont encore en étude : l'aboutage et le contre-collage des feuillus pour la construction et la menuiserie, l'investissement dans des unités de production modernisées et la production de murs contre-cloués en peuplier.

Là est tout l'enjeu régional, soutenu et appuyé par les pouvoirs publics, dont l'Europe - qui mobilise des fonds structurels type FEDER, FEADER - et les Conseils Régionaux du Nord-Pas de Calais et de la Picardie, au travers d'un contrat de filière qui identifie les enjeux et axes de développement prioritaire de la filière. La filière-forêt bois a été reconnue Pôle d'Excellence Régional en Nord-Pas de Calais. Aussi, les régions accompagnent le secteur de la construction bois par la structuration de la filière, l'investissement dans des outils de production et des outils innovants ; mais aussi par la mise en place de projets de recherche, par l'accompagnement à la certification de produits, process et méthodes constructives, et ce dans le but d'une meilleure utilisation des essences régionales.

BOIS ET ÉCOCONCEPTION

Ce dynamisme est confirmé par le potentiel de performance environnementale du matériau bois, et particulièrement des matériaux issus de la ressource locale, et de la transformation locale, qui mobilisent un bilan carbone faible. Dans un contexte où l'écoconception des produits constitue une réponse aux exigences environnementales nationales et européennes, et aux exigences techniques et économiques du marché, le matériau bois et son cycle de vie représentent un débouché intéressant. Là où les démarches d'écoconception s'attachent à mesurer les enjeux environnementaux de la transformation des matières premières, de leur acheminement, de leur mise en oeuvre et vie en oeuvre, et de leur fin de vie, les essences locales ont un rôle à jouer significatif...

POUR EN SAVOIR PLUS

Une étude a été menée sur l'écoconception des produits bois par la plateforme Avnir, en collaboration avec le Critt Bois (www.avnir.org).

Nord Picardie Bois a édité deux ouvrages sur les essences régionales référençant les caractéristiques et applications des essences, et les entreprises transformant des produits issus de bois locaux en régions (www.bois-et-vous.fr). ■

4. CIRCUITS COURTS : UN ENJEU COMPLEXE DE L'ÉCO-CONSTRUCTION

Le circuit court, c'est celui qui relie directement le producteur et le consommateur, en minimisant ainsi le rôle des intermédiaires. Pour la construction, cette notion implique encore d'autres enjeux puisque les matériaux ne peuvent être produits qu'après l'extraction ou la culture des matières premières, ces dernières pouvant encore faire l'objet d'une transformation avant de pouvoir être utilisées.

Outre le gain en termes d'énergie et de temps sur les transports, le rapprochement entre le producteur et l'utilisateur vise à recréer un écosystème local plus efficient. En utilisant les matériaux issus de la région, qu'il s'agisse de pierre, de bois, de chanvre ou encore de terre crue, on parvient à mieux maîtriser les débouchés commerciaux. Un contact direct est également établi avec les consommateurs, générant ainsi un échange immédiat et une meilleure appréciation du matériau et de son potentiel. Cette proximité peut encore amener à la mise en place d'une transformation additionnelle sur le produit, ce qui apporte une réelle valeur ajoutée à l'activité du producteur. Enfin, en réduisant le transport, les prix de vente souffrent moins des fluctuations des coûts liés au déplacement.

Au niveau de la construction, la question du circuit court concerne essentiellement la sélection des matériaux. Or la décision pour telle brique ou tel isolant, est le résultat d'une alchimie particulière qui tient compte à la fois des desiderata de l'occupant final, des possibilités de l'architecte et des obligations urbanistiques. Ce qui rend parfois l'option du circuit court délicate. « *Un exemple parlant est celui de la brique, explique Hubert Sauvage du bureau 'Architecture et Nature'. Même si le type (ou la couleur) peut être imposé par l'urbanisme, la Wallonie n'est pas forcément en mesure de fournir les briques requises. Les briqueteries de la région ont aujourd'hui fermé leurs portes et nous devons nous fournir en Flandre pour les plus proches.* » Et le représentant du bureau d'architecture spécialisé en écobioconstruction de détailler encore une autre situation plus adéquate au circuit court. « *En ce qui concerne les constructions en pierre du pays, la proximité entre le producteur et l'utilisateur est plus évidente.* »

Quand il s'agit de circuit court, la transformation entre également en ligne de compte. Cette étape peut se révéler très énergivore. Le poids du gain réalisé au niveau du transport peut se révéler très faible si la transformation nécessite une grande quantité d'énergie. « *Si on choisit des ardoises pour le recouvrement, continue Hubert Sauvage, il y a deux options : l'ardoise naturelle, que l'on importe depuis l'Espagne, ou*

l'ardoise synthétique, fabriquée localement par des procédés un peu énergivores où l'on mélange du ciment extrait dans la région et des fibres textiles. Mais quant à savoir laquelle de ces deux ardoises correspond le mieux à la notion de circuit court, la réponse n'est pas si évidente. »

Car le problème est bien là : les matériaux ou solutions nécessaires ne sont pas toujours accessibles au niveau local. La généralisation du circuit court passe par une implication de l'ensemble des maillons de la chaîne, depuis les exploitants de la matière première à ceux qui l'utilisent, sans oublier ceux qui la transforment et qui la distribuent. Le tout nécessite un savoir-faire global, tant au niveau de la connaissance même du produit que des compétences requises pour son exploitation sur le marché.

Enfin, les circuits courts trouvent tout naturellement leur place au niveau de l'éco-construction, puisque, pour y correspondre, ce sont généralement les produits autochtones et naturels qui sont privilégiés. ■

”

«Pour développer la filière éco-construction en Région wallonne, il faut savoir exploiter les ressources et les savoirs que l'on a chez nous, et ne pas aller chercher à l'extérieur. Il faut donc travailler avec des produits locaux ou régionaux, travailler avec des matériaux durables, écologiques, nobles, facilement recyclables, et dont l'origine est maîtrisée.»

Magali Viane, asbl Eléa

«On considère en France que le marché des éco-matériaux équivaut entre 1 à 4 % du marché. Aujourd'hui, des entreprises sont identifiées comme entreprises de l'éco-construction de par leur usage d'éco-matériaux, d'éco-techniques, parce qu'elles traitent de la gestion de l'enveloppe du bâtiment selon les principes de perspiration, de gestion de vapeur d'eau, etc. Mais avant tout, il faut que l'intervention de l'entreprise génère peu d'empreinte. Il faut utiliser des matériaux qui utilisent peu d'énergies grises et qui sont produits de façon locale.»

Alain Lucas, Cd2e

5. QUALITÉ & QUALIFICATION DANS LES ENTREPRISES DURABLES

La notion de développement durable englobe aussi la gestion interne de l'entreprise. Outre pour ses produits et services, l'entreprise durable est attentive à ces aspects dans ses méthodes de travail et dans sa gestion quotidienne. Pour l'y aider, un système de gestion de la qualité peut être mis en place.

L'ENTREPRISE DURABLE ET LA QUALITÉ

Une gestion durable de l'entreprise implique des attentes en termes de Management de la Qualité et d'assurance de celle-ci. Comme déclinées par la norme ISO, assurer de la qualité de l'entreprise passe par l'Orientation Client, le leadership, l'implication du personnel, l'amélioration continue, etc.

« Plusieurs engagements sont importants, telle que la responsabilité de la direction vis-à-vis des salariés qui est un des principaux critères. Le CoDEM travaille à un référentiel de process, traitant des champs incontournables pour l'entreprise (responsabilité de la direction, service achats, approvisionnement, qualification du personnel, mécanismes de collaboration avec les fournisseurs, SAV, ...). C'est presque du ISO 9001 appliqué aux entreprises du bâtiment. Définir une politique de qualité et mettre en œuvre les moyens de son application avec des indicateurs chiffrés (réduction sinistres, coûts, satisfaction du personnel, sécurité) : c'est le début de la construction durable pour une entreprise. »

Blaise Dupré, CoDEM Picardie

Afin de garantir un système de gestion de qualité, les entreprises peuvent utiliser différents moyens : notamment la mise en place d'audits et de contrôles qualité. Ces méthodes de contrôle peuvent effrayer certains entrepreneurs. Et pourtant elles peuvent être simples et impliquent pleinement l'entreprise dans une logique de gestion durable en interne. Par exemple, réduire les accidents du travail est un enjeu pour toutes les entreprises de la construction ou encore, la mise en place d'une politique d'achat pour contrôler l'origine des matériaux. Cela peut être le déclencheur d'une démarche d'amélioration.

De plus, les certificats ou certifications (par exemple ISO 9001, 14001 ou EMAS) débouchant de ces contrôles sont un moyen de valoriser l'entreprise et d'augmenter la confiance des partenaires et clients.

LES AVANTAGES DU DISPOSITIF QUALITÉ

Au-delà de l'avantage compétitif qu'elles représentent, les certifications environnementales sont des outils de gestion qui permettent d'intégrer les questions environnementales dans le management global de l'entreprise, au même titre que la qualité et la sécurité, et de les maîtriser. Cela implique pour l'entreprise la nécessité de se structurer vis-à-vis de la réglementation, notamment en ce qui concerne les achats, les sous-traitants et fournisseurs, les transports, les produits et services, etc. Pour leur faciliter la tâche, il existe des méthodes et organismes d'accompagnement pour les entreprises qui désirent entrer dans cette démarche.

L'audit qualité est un outil indispensable pour faire vivre la qualité au sein des entreprises. En interne, il est source de

progrès et garant de l'efficacité de la gestion interne. En externe, il permet à l'entreprise d'évaluer, de sélectionner ses fournisseurs et de créer avec eux une relation durable et efficace. Plusieurs acteurs de la construction prônent pour un contrôle qualité des chantiers quasi systématique :

« Être une entreprise exemplaire en éco-construction passe par le contrôle de la qualité de ce qui est mis en œuvre. Aujourd'hui, la déclaration PEB en Belgique est certes un pas en avant, mais elle doit être suivie par le contrôle de l'exécution réelle de qualité sur chantier, sinon ça ne vaut rien. Afin de mettre en évidence l'éco-construction, il faut montrer la bonne exécution. »

Hubert Sauvage, Cluster Éco-construction

Outre le contrôle de la qualité de la gestion de l'entreprise et ses produits, les professionnels de la construction s'accordent à dire que l'enjeu de ce secteur est également la qualification des travailleurs.

« Il y a aussi une série de dispositifs tels les labels qualité, les labels management durable, les constructions écolity skills auxquels l'entreprise doit pouvoir répondre. ... Être membre d'un Cluster ou membre d'une fédération ne suffit pas pour être qualifié d'exemplaire. Il faut évidemment que les hommes ou les femmes d'une entreprise soient parfaitement formés. Est-ce qu'il faut faire passer un examen à l'ouvrier ou à l'ouvrière ? Dans certains cas, oui. On parle maintenant de certification des installateurs de panneaux photovoltaïques, on ne parle donc plus de l'entreprise mais du praticien. Et c'est sanctionné effectivement par une procédure de contrôle. Les critères objectifs seraient donc un contrôle de bonne qualification des opérateurs, un contrôle d'une labellisation obtenue par l'entreprise, ou des contrôles sur chantier. »

Francis Carnoy, Confédération Construction Wallonne

LA QUALIFICATION DANS LE SYSTÈME QUALITÉ

La formation répond à des besoins du secteur de plus en plus importants et de plus en plus précis. Porté notamment par l'évolution des technologies, l'évolution du secteur de la construction engendre des besoins au niveau des mises en œuvre de nouveaux matériaux et nouvelles techniques. C'est pourquoi, pour pouvoir se développer, tous les intervenants de la filière construction doivent être formés (patrons, cadres, ingénieurs, architectes, ouvriers).

Les dispositifs comme les labels qualité et certifications environnementales permettent également de contrôler le niveau de qualification des personnes (comme les labels français Qualibat, qual'EnR, les pros de la performance énergétique®, les éco-artisans®, etc.). Cela est non négligeable dans l'optique d'une gestion durable de l'entreprise à tous les niveaux. En France, la qualification est d'ailleurs un des thèmes qui se trouve au centre des préoccupations actuelles avec l'entrée en vigueur prochaine du principe d'éco-conditionnalité des aides liées à la détention du label RGE (Reconnu Grenelle de l'Environnement). ■

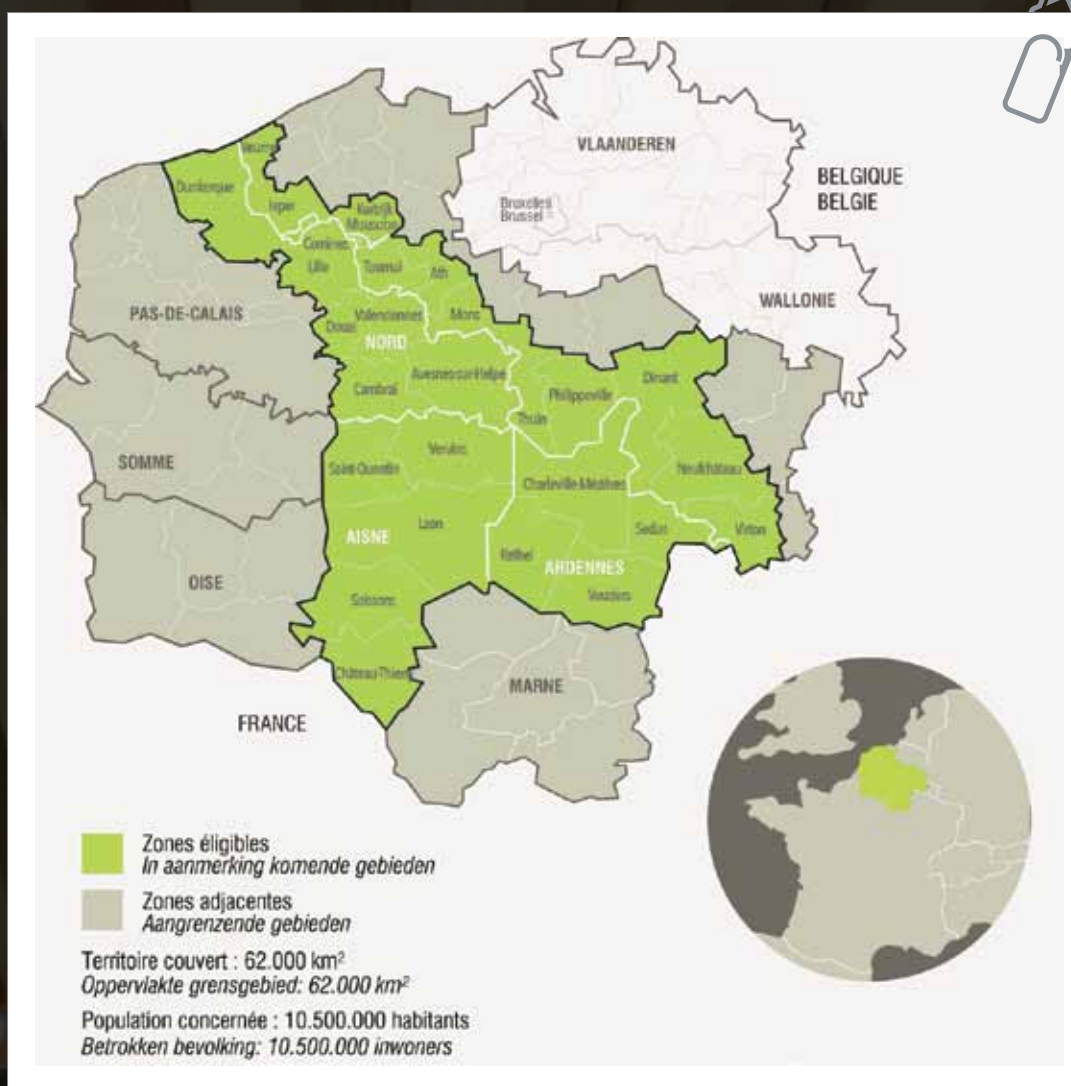
« La difficulté n'est pas tellement d'avoir des formations parce qu'il en existe et je pense de bonne qualité, la difficulté c'est de sortir les ouvriers du chantier pour les amener à se former. »

Blaise Dupré, CoDEM Picardie

LES PARTENAIRES TRANSFRONTALIERS

Cinq organismes complémentaires ont décidé de dépasser la frontière et mettre en commun leurs réseaux, leurs pratiques et leurs connaissances liées à la construction durable. Grâce au projet Bâti D², ces partenaires offrent des services en matière de développement durable aux professionnels du secteur (accompagnement, visites techniques, mise en réseau, communication, développement et validation technique de produits, etc.)

Cette collaboration est rendue possible grâce au soutien financier du Fonds Européen de Développement Régional, du Conseil régional de Picardie, du Conseil régional Nord-Pas de Calais, de la Wallonie et de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes. ■



BEP

EN TANT QU'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN TERRITOIRE NAMUROIS, LE BEP VISE À ÊTRE UN MODÈLE D'ENTREPRISE PUBLIQUE PROACTIVE, VISANT LA BONNE GOUVERNANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS RÉGIONALE ET LOCALES ; CE QUI LUI PERMET, DE PAR SON ACTION, SON EXPERTISE ET SA CAPACITÉ D'INNOVATION DE FAIRE DE SON TERRITOIRE UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Nos différents métiers :

- le développement économique des entreprises : le BEP met à disposition des entrepreneurs une approche personnalisée, des services de proximité et des outils spécifiques. Il accompagne les entreprises dans le développement de leurs activités (création, développement, consolidation, internationalisation, implantation, etc.) et facilite l'émergence de projets d'entreprises innovants. Le secteur de la construction est l'une des filières clé accompagnées par le BEP.
- le développement territorial : Le BEP contribue au développement des communes namuroises en matière d'urbanisme, de gestion énergétique et d'architecture. Il les assiste dans leurs projets de développement territorial durable et coordonne leurs réflexions urbanistiques ou architecturales. en mobilité et optimisation de l'efficacité énergétique, et gère l'équipement des parcs d'activité économique.
- la gestion intégrée des déchets : Partenaire des communes, BEP Environnement s'occupe de la gestion des déchets ménagers en Province de Namur. Il assure les collectes sélectives des déchets ménagers et gère les parcs à conteneurs sur le territoire namurois, ainsi que l'acheminement des déchets vers les centres de tri, de recyclage et de valorisation. Il incite à produire moins de déchets, à acheter mieux, jeter moins, trier plus pour mieux valoriser les déchets.



Directeur général : Renaud Degueudre

Contact : Laura Moretti - lmo@bep.be

Avenue Sergent Vriethoff, 2 - 5000 Namur - Tel : +32 (0) 81 71 71 57 - www.bep.be

CCI DES ARDENNES

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ARDENNES EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC CHARGÉ DE REPRÉSENTER LOCALEMENT LES INTÉRÊTS DES ENTREPRISES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET DE SERVICES.

L'équipe consulaire (122 délégués consulaires, 25 membres titulaires et l'ensemble des collaborateurs) est au cœur de l'économie de la région et travaille au service de plus de 7700 entreprises qui constituent le tissu économique du département des Ardennes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes est l'interlocuteur privilégié des entreprises industrielles et commerciales ardennaises, auxquelles elle apporte aide et conseil dans les domaines suivants :

- l'information économique, juridique, technico-commerciale...,
- le développement des entreprises industrielles (veille technologique, conseil personnalisé, promotion des savoir-faire, implantation de nouvelles activités...),
- l'appui, le développement et le suivi des projets internationaux des entreprises (recherche de débouchés et aide à la commercialisation sur les marchés export, information et conseil sur la gestion administrative des procédures et réglementations, actions de coopération transfrontalière avec la Wallonie...),
- la formation initiale ou continue, les stages adaptés aux besoins des entreprises,
- le développement des entreprises commerciales et de services...



Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes

Président : Géraud Spire

Contact : Albane Mercier - a.mercier@ardennes.fr

18 a, Avenue Georges Corneau - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel : +33 (0)3 24 56 62 62 - Fax : +33 (0)3 24 56 62 22

www.ardennes.cci.fr

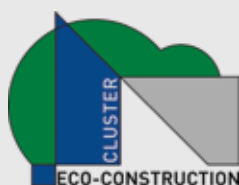
CLUSTER ÉCO-CONSTRUCTION

LE CLUSTER ÉCO-CONSTRUCTION ASBL EST UN RASSEMBLEMENT DYNAMIQUE D'ENTREPRISES REGROUPANT PLUS DE 190 ENTREPRISES EXPERTES DANS LE SECTEUR DE L'ÉCO-CONSTRUCTION. EN TANT QUE CLUSTER, L'ASBL EST RECONNUE PAR LA WALLONIE DEPUIS 2007.

Sont membres du cluster, les entreprises, centres d'étude, professionnels qui intègrent les principes de l'éco-construction dans leurs activités. A savoir : des architectes, spécialistes en thermographie infrarouge et en pollution électromagnétique, constructeurs et entreprises actives dans le secteur de la rénovation écologique, fabricants, fournisseurs de matériaux écologiques, bio-électriciens, bureaux d'études et entreprises actives dans les énergies renouvelables, auteurs de projets, entrepreneurs spécialisés dans le domaine de l'eau, organismes d'informations et de promotion, centres de recherche, hautes écoles et universités... qui s'engagent à respecter la charte relative à l'éco construction.

L'asbl réalise entre autres des conférences, visites de chantiers et projets remarquables, mise en réseau, veille technologique, promotion de l'éco construction et de ses membres, stand commun lors de foire, newsletter,...

Elle démontre au jour le jour la qualité et l'expertise du monde de l'éco-construction.



Cluster Éco-construction

Président : Hubert Sauvage

Contact : Hervé-Jacques Poskin - hj@ecoconstruction.be

Centre technologique - rue du Séminaire 22, B-5000 Namur

Tel : +32 (0) 81 71 41 00

www.ecoconstruction.be

LIGNE BOIS

L'ASBL LIGNE BOIS EST UN CENTRE D'INFORMATION ET DE PROMOTION DU MATÉRIAU BOIS DANS LA CONSTRUCTION. L'ASBL S'EST DONNÉE POUR MISSION D'ASSURER LA PROMOTION DU BOIS DANS L'HABITAT ET, PLUS LARGEMENT, DE LA CONSTRUCTION DURABLE DANS SES DIFFÉRENTES FACETTES.

Forte d'une équipe pluridisciplinaire, l'asbl Ligne Bois est impliquée dans deux projets européens de promotion à la construction durable et de formation à la construction bois à destination des professionnels (architectes, ingénieurs-architectes, entrepreneurs, ouvriers de la construction, etc.).

L'asbl Ligne Bois a le désir d'œuvrer en parfaite synergie avec les différents organismes en charge de la promotion au sein de la Filière forêt-bois, en mettant ses compétences en matières de communication et d'organisation d'événements au service de cette même filière.

Pour ce faire, l'asbl Ligne Bois agit à plusieurs niveaux : organisation des Rencontres de la Filière bois, et de la communication afférente à un tel événement, organisation de conférences professionnelles, aide à la communication pour le compte des entreprises du secteur, organisation d'événements à l'initiative des pouvoirs publics (journées porte-ouverte, visites de chantiers et de réalisations, publication de plaquettes d'information, rédaction de dossiers thématiques, conception et réalisation d'expositions didactiques, organisation de voyages d'étude, etc.). Autant de missions que l'équipe de Ligne Bois a déjà assuré pour le compte de l'asbl Bois & Habitat et qu'elle poursuit en totale complémentarité avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, de la Filière forêt-bois.



Ligne Bois asbl

Président : Admon Wajnblum

Contact : Aurore Leblanc - info@lignebois.be

Rue Nanon 98, B-5000 Namur

Tél : +32 (0) 494 65 12 57 - +32 (0)81 390 646

www.lignebois.be



© Batisomme

NORD PICARDIE BOIS

NORD PICARDIE BOIS EST L'INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN NORD-PAS DE CALAIS ET PICARDIE.

Chargée de l'animation et de la structuration de la filière sur les deux régions, elle regroupe tous les professionnels de l'amont à l'aval de la filière - propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, etc. Elle accompagne leur développement économique, technique, et leur qualification, en lien avec les enjeux régionaux et nationaux.

En tant qu'animateur d'un contrat de filière bi-régional et du Pôle d'Excellence Régional en Nord-Pas de Calais, Nord Picardie Bois travaille, avec l'ensemble des acteurs de la filière, à la structuration de filières courtes et de qualité, et la valorisation d'essences locales dans la construction et le bois énergie. A ce titre, l'interprofession développe des actions au bénéfice des professionnels : accompagnement technique, actions collectives d'information, de formation et/ou de mise en réseau, actions de promotion, appui à l'innovation, etc. Nord Picardie Bois a également pour mission de développer et alimenter un observatoire économique du secteur, et de faire valoir les activités, professionnels et savoir-faire de la filière forêt-bois auprès de larges publics.



Nord Picardie Bois

Président : Jean-Pierre Boyez

Contact : Hélène Broquet - helene.broquet@nord-picardie-bois.com

Siège : 56 rue du Vivier 80000 Amiens - Tél. +33 (0)3 22 89 38 52

Délégation Nord-Pas de Calais : 34 bis rue Emile Zola 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél. +33 (0)3 20 91 32 49

www.nord-picardie-bois.com



LIENS DE RÉFÉRENCE

www.europa.eu

Portail de l'Union Européenne

europa.eu/legislation_summaries/environment/sustainable_development/index_fr.htm

Réglementation européenne en faveur du développement durable

www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en France

www.planbatimentdurable.fr

Le Plan Bâtiment Durable est missionné par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, et le Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie, pour mettre en œuvre la transition énergétique dans le secteur du bâtiment.

www.energie.wallonie.be

Portail de l'énergie en Wallonie

www.effinergie.org

Association dépositaire des Labels Effinergie, et développant les référentiels liés à la performance énergétique du bâtiment en concertation avec le Ministère, en réponse aux objectifs du Grenelle

www.assohqe.org

Association dépositaire de la marque HQE qui élabore les référentiels de Haute Qualité

www.ademe.fr

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie en France



LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARCAD

L'ARCAD/PQE, Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables est un centre de ressources, d'expertise et de conseil dédié à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement de la Région Champagne Ardenne.

Son objectif est d'encourager, de faciliter et d'accompagner l'émergence de projets durables. Elle travaille pour cela en lien avec l'ensemble des acteurs du secteur : fédérations professionnelles, institutions, entreprises, artisans, centres de recherches et de formation...

Ses actions s'adressent aux maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes et bureaux d'étude, maîtres d'œuvre, entreprises, occupants et utilisateurs des bâtiments et aménagements, de tous types et périmètres.

L'agence a la particularité d'associer deux domaines d'intervention complémentaires : la construction et l'aménagement du territoire afin de réduire l'impact de nos « façons d'habiter » sur l'environnement et d'améliorer le confort de vie des habitants.

www.arcad-ca.fr

CoDEM Picardie

Le CoDEM Picardie est un centre de transfert de technologies dédié aux éco-matériaux, crée en 2007, et accrédité Cofrac. Le CoDEM Picardie exerce cinq activités clé :

- la recherche (sous contrats et projets R&D)
- les essais et prestations de services sur la caractérisation de matériaux et procédés
- l'expertise (étude, audits, démarche qualité, conseil en éco conception, etc.)
- la diffusion de l'information via l'animation de réseaux
- la démonstration et l'expérimentation

Depuis 2012, le CoDEM Picardie est signataire du réseau des plateformes Bâtiment-Energie-Grenelle, placé comme référent unique en région sur la thématique des éco-matériaux.

www.codempicardie.com

CNDB

Le CNDB est une association chargée de la promotion de la forêt et de l'utilisation du bois dans la construction. Missionné par l'ensemble des acteurs de la filière bois, le CNDB s'adresse aux prescripteurs, aux décideurs et aussi au grand public.

Ses principales actions :

- campagne de communications sur le bois
- publication d'ouvrages techniques
- publication d'une revue d'architecture
- centre de ressource sur l'utilisation du bois
- conseil technique
- formations théoriques à destination des prescripteurs.

www.cndb.org

”

Ils ont été interrogés

Francis CARNOY Directeur Général de la Confédération Construction Wallonne
Rémy DELECLUSE Délégué régional du Comité National pour le Développement du Bois

Blaise DUPRÉ Directeur du CoDEM Picardie

Alain LUCAS En charge du développement du réseau régional d'acteurs de l'éco-construction au Cd2e

Audrey MARTIN Chargée de l'animation et développement technique de la filière bois à Nord Picardie Bois

Frédéric SAILLY Directeur de l'Arcad

Hubert SAUVAGE Président du Cluster Éco-construction

Johann VAN DEN BOGAERDE Ingénieur Qualité Environnementale du Cadre Bâti au CoDEM Picardie

Magali VIANE Directrice du pôle Eléa



CONJUGUER CONSTRUCTION RENTABLE
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU-DELÀ DES FRONTIÈRES...

WWW.BATID2.EU

Projet transfrontalier Interreg IV

STRUCTURES PARTENAIRES

Jean-Pierre BOYEZ

Président de Nord Picardie Bois

Éditeur responsable

Renaud DEGUELDRE

Directeur général du BEP

Aurore LEBLANC

Secrétaire Générale de Ligne Bois

Hubert SAUVAGE

Président du Cluster Éco-Construction

Géraud SPIRE

Président de la CCI des Ardennes

Rédaction : Laura MORETTI (BEP),
Albane MERCIER (CCI des Ardennes),
Admon WAJNBLUM (Ligne Bois),
Virginie LEGRAND-HAMOUR (Nord Picardie Bois),
Hélène BROQUET (Nord Picardie Bois),
Hélène GROESSENS (Cluster Éco-construction),
Virginie BREUL (Cluster Éco-construction).

Conception graphique : www.grandnord.fr - 5890